



# Commune d'Oiselay-et-Grachaux

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2024

Conseillers municipaux présents : René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, François Carquigny, Julien Olivier, Mylène Griset-Mesnier, Carlos Madeira Branco, Germain Bilat.

Conseillers excusés : Marie-Josée Pialat (donne pouvoir à René Gruhier).

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

### 1) Subventions aux associations

Association demandeuse	Montant versé	Éléments divers
Les Bogs	400,00 €	
Le Patrimoine de Oiselay et Grachaux	200,00 €	Versement conditionné à l'organisation d'une manifestation ou la mise en place d'un projet concret.
L'amicale des sapeurs-pompiers	400,00 €	Versement conditionné à la remise du dossier de demande
La Romaine (club de football de Fretigney-Velloreille)	20,00 €	Versement conditionné à la remise du dossier de demande complété + validation du nombre d'enfant.
Handi pétanque moteur et visuel	400,00 €	
Association des Parents d'élèves	150,00 €	Demande extraordinaire
Judo Club Gylois	100,00 €	10 € par licencié résidant sur la commune
Comité des fêtes	150,00 €	L'absence de salle et d'installation engendre des coûts pour l'association.

**NB** : pour les associations extérieures au village : 10,00 € / licencié résidant sur la commune

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.**

### 2) Action en faveur de la jeunesse : aide à l'accès aux piscines communautaires

Il s'agit de mener une action en faveur des jeunes du village en leur offrant 2 tickets valables pour la piscine de Chaux-La-Lotière ou Rioz.

Les tarifs sont les suivants :

- Enfant de 4 ans à 14 ans : 2,00 €
- Enfant de + de 14 ans / Adulte : 3,50 €
- Les places sont nominatives et à retirer à l'APC
- Ne seraient facturées par la CCPR que les places utilisées.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir 2 tickets de piscine valables pour la saison 2024 à chaque enfant né entre 2006 et 2020 et domicilié sur la commune.**

### 3) Proposition rachat de contrat antenne : VALOCIME

L'entreprise VALOCÏME nous propose une convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZR N°1, située chemin De Grachaux.

Elle est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 43 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle sur lequel est située l'antenne relais.



**VALOCÏME**

**NOTRE OFFRE**



Site N°1882777 Chemin de Grachaux	Loyer actuel annuel TTC (2024)	Échéance de la Convention actuelle	Loyer annuel TTC estimé à échéance de la convention actuelle	Réservation VALOCÏME Avant Mise à Disposition	Nouveau Loyer annuel VALOCÏME Net TTC	Gain total au terme des 12 années de contrat VALOCÏME (hors indexation)
Locataire actuel <b>ON TOWER (CELLNEX)</b>	2 733 €	06/04/2029	2 901 €	200 € x 05 années	5 000 €	26 188 €
<b>CUMUL</b>	<b>2 733 €</b>		<b>2 901 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>26 188 €</b>

EVOLUTION CHIFFREE DE VOS LOYERS SUR LA DUREE DU CONTRAT VALOCÏME  
DE LA SITUATION ACTUELLE A LA PRISE D'EFFET DE L'OFFRE VALOCÏME

Bail 1 - ON TOWER (CELLNEX)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	Total
Réservation VALOCÏME	200	200	200	200	200													1 000
Loyer versé par VALOCÏME						5 000	5 025	5 050	5 075	5 101	5 126	5 152	5 178	5 204	5 230	5 256	5 282	61 678
Loyer versé par le locataire actuel	2 733	2 774	2 816	2 858	2 901	2 944	2 988	3 033	3 079	3 125	3 172	3 219	3 268	3 317	3 366	3 417	3 468	52 477
Total perçu avec l'offre VALOCÏME	2 933	2 974	3 016	3 058	3 101	5 000	5 025	5 050	5 075	5 101	5 126	5 152	5 178	5 204	5 230	5 256	5 282	76 759

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe :**

- de changement de locataire,
- de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 07/04/2029, tacitement reconductible, à la société VALOCÏME, les emplacements de 43 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée ZR N°1 en suivant l'offre ci-dessous,
- d'accepter le montant de l'indemnité de réservation de 1 000 € (200 € versés à la signature + 4 x 200 €/an)
- d'accepter un loyer annuel de 5 000 € Net (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5%

**Le contrat de location sera mis en délibération lors du prochain Conseil avant signature.**

#### 4) Location parcelle ZP 26

Madame LANGARD Aurélie a exprimé son intérêt pour prendre en location dans le cadre d'un bail précaire la parcelle ZP26. Elle y fera pâturer son cheval. La location ne permettra pas la modification du terrain, des arbres et des végétaux présents. Elle devra prendre à sa charge la clôture.

**Le Conseil municipal décide de louer cette parcelle à madame LANGARD pour un loyer de 300 € TTC par an tacitement reconductible.**

## Points divers :

- Organisation élections législatives des dimanches 30 juin et 07 juillet 2024.
- ⇒ Planning des assesseurs à valider

- Rue de la tuilerie --> problème de voirie lié aux croisements difficiles des véhicules.
- ⇒ Le conseil a la volonté :
- D'aménager une place des stationnements en bord de voirie.
  - De restaurer la bordure et des caniveaux à doubles pentes pour guider l'eau vers les avaloirs.
  - Pour le parking : arasement sur 3m de large et 20m de long, géotextile, tout venant stabilisé.

Quatre entreprises vont être sollicitées par Germain BILAT : SARL PIGHETTI TP, VELET TERRASSEMENT, STPI, GOUSSET TP.

- Compétence eau : passage de la DSP à la régie communautaire
- ⇒ Présentation des tarifs qui seront proposés en conseil communautaire le 25.06.2024

	2024 - DSP	2024 - Régie CCPR	2025 - Régie CCPR
Part variable	4,78 €	2,39 €	2,28 €
Part fixe	152,33 €	173,73 €	157,95 €
Taux PF/facture 120 m3	20,99%	37,69%	36,57%
Facture TTC 120 m3	802,51 €	523,01 €	492,43 €
Prix au m3 TTC et redevances incluses	6,69 €	4,36 €	4,10 €

- Demande de mise à disposition de la part du comité des fêtes
- ⇒ Le comité des fêtes demande à pouvoir bénéficier du local se situant derrière l'APC et du local sous préau sous couvert d'un bail à titre gracieux. Le conseil municipal est favorable à la mise à disposition du local situé derrière l'APC. Les modalités de d'aménagement devront être définies précisément avec la mairie.
- Notification de la subvention DETR pour le bâtiment communal : 197 315,49 € soit 40 % du montant subventionnable.

⇒ Présentation des dernières subventions perçues + tableau de financement succinct

	Dépenses	%
Etudes / MOE	36 996 €	6%
Travaux	557 912 €	94%
<b>TOTAL</b>	<b>594 908 €</b>	
	<b>Financements</b>	
FCTVA	97 589 €	16%
Subventions	251 845 €	42%
<b>Autofinancement</b>	<b>245 474 €</b>	<b>41%</b>

- Gazette
- ⇒ Sujets : mise en lumière des jeunes qui ont tenu le bureau de vote
- Inauguration local chemin neuf le 29.06.2024 organisée par l'ACCA

